

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04534

Numéro SIREN : 502 705 106

Nom ou dénomination : 2B2M

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2018 sous le numéro de dépôt 21457

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 20-03-2018

N° DE DEPOT : 021457

N° GESTION : 2008B04534

N° SIREN : 502705106

DENOMINATION : 2B2M

ADRESSE : 5 passage du Chantier 75012 Paris

MILLESIME : 2016



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
S.A.S 2B2M			5 Passage du Chantier		
SIRET	5	0	2	7	0
	5	1	0	6	0
	0	0	0	3	2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	0	Déficit
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	--	---

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
COREFID 24 Rue du Quatre Septembre 75002 PARIS Tél: 01.44.56.94.94.					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: Lieu PARIS		
Tél:			Qualité et nom du signataire:		
			Signature		



## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

du 01/01/2016

au 31/12/2016

Désignation de l'entreprise S.A.S 2B2M

Adresse 5 Passage du Chantier 75012 PARIS

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :** v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	PARRA Magali Directrice des Ventes	35 BOULEVARD GRIFFOUL DORVAL APPT B12 31400 TOULOUSE
2	TREMAUD Gary Rédacteur en Chef	4 ALLEE DE LA NOISERAIE 93160 NOISY LE GRAND
3	DEPASSE GUILLAUME REDACTEUR EN CHEF	6 RUE ARTHUR BRIERE 75017 PARIS
4	GUILLO Hélène Marie Assistante diff relation adm	6 QUAI DU MOULIN A3:R10 93450 L'ILE SAINT DENIS
5	DONG Julie Rédactrice Graphiste	51 BOULEVARD SOULT 75012 PARIS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	35 076			35 076				35 076
2	32 637			32 637				32 637
3	30 243			30 243				30 243
4	28 583			28 583				28 583
5	26 819			26 819				26 819
6								
7								
8								
9								
10								
**	153 358			153 358				153 358

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑩	153 358	- de l'exercice 2016 ⑩	47 688
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A <u>PARIS</u> le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2B2M Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 5 Passage du Chantier 75012 PARIS Durée de l'exercice précédent\* 12

Número SIRET\* 5 0 2 7 0 5 1 0 6 0 0 0 3 2 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>31122016</u>		N-1 <u>31122015</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ *</b>								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>								
	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 967	AG	3 967	3 967		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 091	AU	4 722	370	2 007	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	51 400	CV	51 400	51 400		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	9 214	BI	9 214	9 250		
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	69 673	BK	4 722	64 951	66 624	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>								
<b>STOCKS *</b>								
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
	En cours de production de biens	BN		BO				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT	282 043	BU	282 043	211 390		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	664 335	BY	664 335	792 581		
	Autres créances (3)	BZ	519 318	CA	258 300	261 018	469 261	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	15 805	CG	15 805	6 158		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	1 481 501	CK	258 300	1 223 201	1 479 389	
<b>Comptes de régularisation</b>								
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1 551 174	IA	263 022	1 288 152	1 546 013	
<b>Renvois :</b>		(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		
				CP 9 214		CR		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2M

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....8.0....0.0.0.....)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80	80
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	103 304	88 664
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	60 190	14 641
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	243 574	183 384
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	109 397	148 026
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	147 133	211 800
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	549 211	673 174
	Dettes fiscales et sociales	DY	183 243	177 385
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	55 593	152 245
Compte régul.	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 044 578	1 362 629
	Ecarts de conversion passif * <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 288 152	1 546 013
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 044 578	1 362 629
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	55 847	80 631	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2B2M

Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	684		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	3 020 217	FE	416 296	FF	3 436 513	
			FG	240 016	FH		FI	240 016	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 260 234	FK	416 296	FL	3 676 529	4 320 265	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	1 000			
	Autres produits (1) (11)				FQ	240	8 446		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	3 677 769	4 328 711	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 248		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(7 058)	(118 407)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	64	153	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 718 324	3 530 758	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2	1 912	
	Salaires et traitements*					FY	294 551	502 768	
	Charges sociales (10)					FZ	101 225	172 815	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	1 638	1 679
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	258 300	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	231 544	208 417	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	3 613 837	4 300 096	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	63 932	28 615	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 301	12 995	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	3 301	12 995	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(3 301)	(12 995)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	60 631	15 620	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2M

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 41	9 79		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	4 41	9 79		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(4 41)	(9 79)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	3 677 769	4 328 711		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	3 617 579	4 314 070		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	60 190	14 641		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 000			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	231 544	208 415			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
PÉNALITÉS		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		402				
AUTRES CHARGES		39				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : S.A.S 2B2M										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	3 967	KE		KF			
CORP	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[ Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[ Dont Composants	M3		KS		KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 091	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	5 091	LO		LP				
	FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	51 400	8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	9 250	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	60 650	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	69 708	ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		à la fin de l'exercice		à la fin de l'exercice			
						à poste		à la fin de l'exercice		à la fin de l'exercice			
						à poste		à la fin de l'exercice		à la fin de l'exercice			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV	3 967	LW	3 967		
CORP	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	5 091	MT	5 091		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
Avances et acomptes				NC		ND		NE					
TOTAL III				IY		NG	5 091	NH	5 091				
FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7				
	Autres participations				IØ		ØX	51 400	ØY	51 400			
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	36	2E	(0)	2F	9 214			
	TOTAL IV				I3	36	NJ	(0)	NK	60 614			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	36	ØK	(0)	ØL	69 673	ØM	69 673		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COREFID

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2M

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2MNéant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 084	QM	1 638	QN		QO	4 722
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	3 084	QV	1 638	QW		QX	4 722
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ØN	3 084	ØP	1 638	ØQ		ØR	4 722

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW												NZ	
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>							NY							
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>														

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COREFID

Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2M

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	258 300	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : S.A.S 2B2M Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	9 214	UV	9 214	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	664 335		664 335			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée * )		UO						
	Personnel et comptes rattachés		UY	74 962		74 962			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	38 209		38 209			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	32 483		32 483		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 649		24 649		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	42 237		42 237			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	306 777		306 777			
	Charges constatées d'avance		VS						
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 192 867	VU	1 192 867	VV	
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	55 847		55 847					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	53 551		53 551					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	73 700		73 700						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	549 211		549 211						
Personnel et comptes rattachés		8C	9 341		9 341						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	145 150		145 150						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 306		26 306					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 445		2 445					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	73 433		73 433						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	55 593		55 593						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 044 578	VZ	1 044 578					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	16 944	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	84 888	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2M		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	1	6	
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		402				
	Amendes et pénalités	WJ		402		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
		- imposées au taux de 0 %										
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
										<b>TOTAL I</b>		
										60 592		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées aux taux de 0 %									
			- imposées aux taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement *											
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										47 688		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										47 688		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>										0		

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : <u>S . A . S 2B2M</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	132 273
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	47 688
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	84 585
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	84 585

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	12 600
---	----	--------

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTIONNEMENT DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>S . A . S 2B2M</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>	88 664	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	<b>ZB</b>						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	14 641		Dividendes	- Autres réserves	<b>ZD</b>						
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions		<b>ZE</b>						
					Report à nouveau		<b>ZF</b>						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	103 304			Report à nouveau		<b>ZG</b>	103 304				
							<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	103 304				
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										<b>XV</b>			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	<b>J7</b>			<b>YQ</b>								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				<b>YR</b>								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				<b>YS</b>								
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance				<b>YT</b>	1 147 967		1 581 591					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	<b>J8</b>			<b>XQ</b>	40 522		41 790					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				<b>YU</b>								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				<b>SS</b>	42 911		29 884					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				<b>YV</b>	1 393 305		1 740 552					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	<b>ES</b>				<b>ST</b>	93 619		136 941				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					<b>ZJ</b>	2 718 324		3 530 758				
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				<b>YW</b>								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	<b>ZS</b>				<b>9Z</b>	2		1 912				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					<b>YX</b>	2		1 912				
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée				<b>YY</b>	296 796		298 570					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				<b>YZ</b>	265 161		233 613					
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				<b>OB</b>	212 142							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				<b>OS</b>								
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: 1 handicapés):		1			<b>YP</b>	9		11				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					<b>RL</b>							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					<b>ZK</b>		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	<b>XP</b>											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					<b>RG</b>								
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					<b>RH</b>								
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	<b>JA</b>		Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 %	<b>JL</b>					
				Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations	<b>JC</b>					
	Groupe : résultat d'ensemble.	<b>JD</b>		Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 %	<b>JO</b>					
				Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations	<b>JF</b>					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	<b>JH</b>	2	N° SIRET de la société mère du groupe	<b>JJ</b>								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.S 2B2M

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+								
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+								
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+								
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+								
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans									
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice									
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme									
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*									
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			(A)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(B)		(C)				
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2MNéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2M

Néant  \***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S . A . S 2B2M
Néant  \*

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

 Exercice ouvert le : 01012016

 et clos le : 31122016

 Durée en nombre de mois 1 2
**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	
-----------------------------	-------------------	----	--

**IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	
--	----	--

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

5 0 2 7 0 5 1 0 6 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S 2B2M

ADRESSE (voie)

5 Passage du Chantier

CODE POSTAL

75012

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

40

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

Dénomination

SAS IMHO

N° SIREN (si société établie en France)

449879279

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

40

Adresse :

N°

5

Voie

PASSAGE DU CHANTIER

Code postal

PARIS

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

5 0 2 7 0 5 1 0 6 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S 2B2M

ADRESSE (voie)

5 Passage du Chantier

CODE POSTAL

75012

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
41810000 Clients factures a etablr			158 950.00
31/12/2016 IN FAE BONI MLP	86 000.00		
31/12/2016 IN FAE CA MLP	72 950.00		
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
42820000 DETTES PROV. POUR CONGÉS PAYÉS			9 340.92
01/01/2016 AN S.A.N.		9 340.92	
43820000 CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÈS			3 258.75
01/01/2016 AN S.A.N.		3 258.75	

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67100000 CHARGES EXCEPT. OPÉRAT GESTION			402.00
30/12/2016 CE URSSAFPrelevement Penalités	301.00		
30/12/2016 CE URSSAFPrelevement Penalités	101.00		
67180000 AUTRES CHARG EXCEPT SUR OP GES			39.00
01/04/2016 AC JACQUES AUGÉARD - 16.3.16	39.00		

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	3 967	3 967		
20500001 CHARTRE GRAPHIQUE CHEVAL CLUB	1 984	1 984		
20500002 CHARTRE GRAPHIQUE RPG	1 984	1 984		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	370	2 007	1 638	81.59
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU ET INFO	5 091	5 091		
28183000 AMORT MATÉRIEL BUREAU	4 722	3 084	1 638	53.11
AUTRES PARTICIPATIONS	51 400	51 400		
26120000 TITRES DM PUBLISHING	3 000	3 000		
26130000 TITRES MLP	48 400	48 400		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 214	9 250	36	0.39
27520000 CAUTION LA POSTE	1 000	1 000		
27560000 DÉPÔT GARANTIE PASSAGE CHANTIE	8 214	8 250	36	0.43
<b>Total II</b>	<b>64 951</b>	<b>66 624</b>	<b>1 673</b>	<b>2.51</b>
MARCHANDISES	282 043	211 390	70 653	33.42
37100000 MARCHANDISES	282 043	211 390	70 653	33.42
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	664 335	792 581	128 246	16.18
41100000 CLIENTS	505 385	558 576	53 191	9.52
41810000 Clients factures a etablr	158 950	234 004	75 054	32.07
AUTRES CREANCES	261 018	469 261	208 243	44.38
40100000 FOURNISSEURS	16 302	23 384	7 082	30.29
42100000 PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DÛES	14 546		14 546	
42200000	914		914	
42300000	2 167		2 167	
42400000 PART. SALARIÉS AUX RÉSULTATS	2 182		2 182	
42460000 RÉSERVES SPÉCIALES (ART1442.2)	47 859	45 847	2 012	4.39
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	7 295	7 295		
43730000 AUDIENS	38 209	2 649	35 560	NS
44400000 ÉTAT IMPÔT SOCIÉTÉ	32 483	19 579	12 904	65.91
44566100 TVA DÉDUCTIBLE 2.1%	1		1	
44566200 TVA DÉDUCTIBLE 5.5%		2	2	100.00
44566300 TVA DÉDUCTIBLE 7%	0		0	
44566700 TVA DÉDUCTIBLE 10%	9 387	5 558	3 829	68.89
44566800 TVA DÉDUCTIBLE 20%	3 445	3 423	22	0.64
44566900 TVA DÉDUCTIBLE INTRACOM 20%		3 611	3 611	100.00
44567000 CRÉDIT TVA À REPORTER	9 192	527	8 665	NS
44571200 TVA COLLECTÉE 5.5%	2 582		2 582	
44571800 TVA COLLECTÉE 20%		0	0	100.00
44571900 TVA COLLECTÉE INTRACOM 20%	42		42	
44586000 TVA SUR FNP		205	205	100.00
45520000 C/C IMHO	42 237	35 428	6 809	19.22
46700000 AUTRES COMPTES DÉBIT.OU CRÉDIT	2 767	20 640	17 873	86.60
46700300 CARTE AMEX	1 638	8	1 630	NS
46700400 AC RÉGLÉ PAR CB	24 165		24 165	
46700500 DM PUBLISHING		39 198	39 198	100.00
46700600 AVANCE ÈRE ÉDITION	2 850	2 850		
46700800 MAGALI PARRA	61	61		
46701000 ÉDITIONS RÉTICULAIRES	258 300	258 300		
46780100 SAISIE ATTRIBUTION	695	695		

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
49670000 PROVISION COMPTES DÉBITEURS	258 300		258 300	
DISPONIBILITES	15 805	6 158	9 647	156.67
51200100 SG COMPTE ABONNÉ		36	36	100.00
53000000 CAISSE	195	176	19	10.81
58000000 VIREMENT INTERNES	16 000	6 297	9 703	154.07
<b>Total III</b>	1 223 201	1 479 389	256 188	17.32
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 288 152	1 546 013	257 861	16.68

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CAPITAL</b>	80 000	80 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ VERSÉ	80 000	80 000		
<b>RESERVE LEGALE</b>	80	80		
10610000 RÉSERVE LÉGALE	80	80		
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	103 304	88 664	14 641	16.51
11000000 REPORT À NOUVEAU	52 498	52 498		
12000000 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	50 806	36 165	14 641	40.48
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	60 190	14 641	45 550	311.12
<b>Total I</b>	243 574	183 384	60 190	32.82
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	53 551	67 395	13 844	20.54
16400000 EMPRUNTS	53 551	67 395	13 844	20.54
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	55 847	80 631	24 785	30.74
51200000 BANQUE		22 307	22 307	100.00
51203000 CAISSE ÉPARGNE	4 016	58 325	54 309	93.11
51204000 BRED	51 831		51 831	
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	147 133	211 800	64 667	30.53
16811000 EMPRUNTS TITRES MLP	48 400	48 400		
16820000 AUTRES EMPRUNTS MLP	25 300	79 400	54 100	68.14
45500000 ASSOCIÉS COMPTES COURANTS	73 433	84 000	10 567	12.58
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	549 211	673 174	123 962	18.41
40100000 FOURNISSEURS	549 211	671 944	122 732	18.27
40810000 FNP Fournis. factures non parv		1 230	1 230	100.00
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	183 243	177 385	5 858	3.30
42100000 PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DÛES		6 681	6 681	100.00
42820000 DETTES PROV. POUR CONGÉS PAYÉS	9 341	9 341		
43100000 URSSAF	49 256	90 809	41 553	45.76
43150000 MAISON DES ARTISTES	3 675	1 517	2 158	142.29
43160000 AGESEA	11 131	6 915	4 216	60.97
43700000 FORMATION PROFESSIONNELLE	1 389	1 389		
43731000 AGIRC	38 185	3 155	35 029	NS
43732000 ARRCO	29 585	29 585		
43760000 MUTUELLE ALLIANZ	5 209	1 159	4 050	349.28
43780000 URSSAF DROITS ANNEXES	3 462	3 462		
43820000 CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÉS	3 259	3 259		
44300000 OPÉRATIONS PART.AVEC L'ÉTAT	2 445	2 445		
44551000 TVA À DÉCAISSER	20 665	8 937	11 728	131.23
44562500 TVA SUR IMMO 20%	0	0		
44566100 TVA DÉDUCTIBLE 2.1%		0	0	100.00
44566200 TVA DÉDUCTIBLE 5.5%	270		270	
44566400 TVA DÉDUCTIBLE 19.6%		539	539	100.00
44566900 TVA DÉDUCTIBLE INTRACOM 20%	42		42	
44571100 TVA COLLECTÉE 2.1%	5 286	3 546	1 740	49.07
44571200 TVA COLLECTÉE 5.5%		1 034	1 034	100.00
44571300 TVA COLLECTÉE 10%	0	0		
44571800 TVA COLLECTÉE 20%	43		43	
44571900 TVA COLLECTÉE INTRACOM 20%		3 611	3 611	100.00



**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES		684	684	100.00
70700000 VENTE DE MARCHANDISES		684	684	100.00
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	3 436 513	3 963 712	527 199	13.30
70111100 FOURNITURES FRANCE	9 267 469	10 535 077	1 267 607	12.03
70111910 INVENDUS RECONNUS	6 247 252	6 907 087	659 835	9.55
70112100 FOURNITURES FRANCE	12 591		12 591	
70112200 FOURNITURES UE	131 026	15 924	115 102	722.83
70112300 FOURNITURES EXPORTS	1 003 721	1 199 885	196 164	16.35
70112900 INVENDUS RECONNUS EXPORT	731 042	880 086	149 044	16.94
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	240 016	355 868	115 852	32.55
70600000 PRESTATION DE SERVICES	25 640	38 433	12 793	33.29
70600800 PRESTATIONS DE SERVICES UE		2 849	2 849	100.00
70620000 PUBLICITÉ	203 921	311 859	107 938	34.61
70830000 LOCATIONS DIVERSES 19.6%	10 455	2 200	8 255	375.23
70840000 FRAIS ANNEXES		527	527	100.00
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>3 676 529</b>	<b>4 320 265</b>	<b>643 735</b>	<b>14.90</b>
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	1 000		1 000	
79100000	1 000		1 000	
AUTRES PRODUITS	240	8 446	8 206	97.16
75800000 PROD. DIVERS GESTION COURANTE	240	8 446	8 206	97.16
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>3 677 769</b>	<b>4 328 711</b>	<b>650 941</b>	<b>15.04</b>
ACHATS DE MARCHANDISES	15 248		15 248	
60702000 MARCHANDISES - UE	6 704		6 704	
60708000 MARCHANDISES - IMPORTS	8 544		8 544	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	7 058	118 407	111 349	94.04
60370000 VARIATION STOCKS MARCHANDISES	7 058	118 407	111 349	94.04
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	64	153	89	58.20
60800000 FRAIS ACCESSOIRES	64	153	89	58.20
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 718 324	3 530 758	812 434	23.01
60400000 ACHATS ÉTUDES & PRESTATIONS	1 019 219	1 462 337	443 118	30.30
60610000 FOURNITURES EAU ÉNERGIE	1 086	1 460	374	25.65
60630000 FOURNITURES ENTRETIEN ÉQUIPEM.	1 265	2 586	1 321	51.08
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 972	6 099	127	2.08
61110000 FNS DIVERS PRESTATIONS MLP	126 819	119 255	7 564	6.34
61112000 SOUS TRAITANCE BPV	1 103		1 103	
61113000 SOUS-TRAITANCE HACHETTE	827		827	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	32 857	33 000	143	0.43
61350000 LOCATIONS MOBILIÈRES	4 741	5 891	1 150	19.51
61400000 CHARGES LOCATIVES COPROPRIÉTÉ	2 924	2 899	25	0.85
61520000 SUR BIENS IMMOBILIERS	2 019	1 827	192	10.51
61560000 MAINTENANCE	281	3 752	3 470	92.50
61600000 PRIMES ASSURANCE		3 341	3 341	100.00
61800000 DIVERS	1 067	804	263	32.76
61810000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE	241	668	428	64.01
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE		28	28	100.00

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
62210000 COMMISSIONS&COUTAGES SUR ACHAT	1 391 515		1 740 552		349 037	20.05
62212000 COMMISSIONS BPV	1 790				1 790	
62260000 HONORAIRES	39 429		27 003		12 426	46.02
62270000 FRAIS D'ACTES ET FORMALITÉS	3 483		1 351		2 131	157.76
62280000 DIVERS			1 530		1 530	100.00
62300000 PUBLICITÉ PUBLICA RELAT PUBLIQ	1 458		1 086		372	34.23
62340000 FESTIVALS	170		32 931		32 761	99.48
62360000 CATALGUES ET IMPRIMÉS			72		72	100.00
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	1 521		2 625		1 104	42.05
62440000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	1 306		721		585	81.07
62470000 TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSO	29		842		813	96.53
62500000 DÉPLACEMENT MISSIONS RÉCEPTION	6 793		11 448		4 655	40.66
62510000 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	3 044		4 983		1 939	38.91
62560000 MISSIONS	2 224		4 144		1 920	46.33
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOM	41 620		37 398		4 222	11.29
62700000	41				41	
62780000 AUTRES FRAIS & COMM PREST SERV	18 754		12 672		6 081	47.99
62800000 ABONNEMENTS	4 687		7 430		2 743	36.92
62810000 COTISATIONS	43		24		18	75.00
62820000	0				0	
62840000	0				0	
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>2</b>		<b>1 912</b>		<b>1 910</b>	<b>99.90</b>
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT TIMBRE	2				2	
63711000 C3S RSI			1 912		1 912	100.00
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>294 551</b>		<b>502 768</b>		<b>208 218</b>	<b>41.41</b>
64110000 SALAIRE APPOINT COMMIS DE BASE	238 464		447 152		208 688	46.67
64120000 CONGÉS PAYÉS	1 572		121		1 450	NS
64130000 PRIMES & GRATIFICATIONS	27 161		42 571		15 411	36.20
64140000 SALAIRES APPOINTEMENTS	16 414		1 891		14 523	768.03
64141000 INDEMNITE DE STAGE	10 941		2 033		8 908	438.20
64160000 INTÉRESSEMENT			9 000		9 000	100.00
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>101 225</b>		<b>172 815</b>		<b>71 590</b>	<b>41.43</b>
64510000 COTISATIONS URSSAF	62 330		116 125		53 795	46.32
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	5 720		2 317		3 403	146.89
64530000 COTISATIONS CAISSES RETRAITES	21 400		33 411		12 011	35.95
64550000 PRÉVOYANCE			3 249		3 249	100.00
64560000 COTISATIONS RETRAITES CADRES			2 839		2 839	100.00
64580000 COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX			63		63	100.00
64750000 MÉDECINE DU TRAVAIL	1 238		1 098		141	12.81
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	16 960		18 608		1 648	8.86
64800100 FORMATION PERSONNEL			2 956		2 956	100.00
64810000	6 480		9 756		3 276	33.58
64900000 CICE	12 904		17 606		4 702	26.71
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 638</b>		<b>1 679</b>		<b>41</b>	<b>2.46</b>
68112000 DAP	1 638		1 679		41	2.46
<b>DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT</b>	<b>258 300</b>				<b>258 300</b>	
68174000 CRÉANCES	258 300				258 300	

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>	231 544		208 417		23 127	11.10
65110000 REDEV CONCESS BREV LICENC MARQ	129 703		92 614		37 089	40.05
65160000 DROITS AUTEURS	94 923		111 539		16 616	14.90
65180000 AUTRES DROITS ET VALEURS SIMIL	6 917		4 261		2 656	62.32
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COUR.	0		3		2	84.86
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	3 613 837		4 300 096		686 259	15.96
<b>Résultat d'exploitation</b>	63 932		28 615		35 317	123.42
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	3 301		12 995		9 695	74.60
66110000 INTÉRÊTS EMPRUNTS	510		1 844		1 335	72.35
66160000 INTÉRÊTS BANCAIRES	2 791		11 151		8 360	74.97
<b>Total des Charges financières</b>	3 301		12 995		9 695	74.60
<b>Résultat financier</b>	3 301		12 995		9 695	74.60
<b>Résultat courant avant impôts</b>	60 631		15 620		45 012	288.18
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	441		979		538	54.95
67100000 CHARGES EXCEPT. OPÉRAT GESTION	402		479		77	16.08
67180000 AUTRES CHARG EXCEPT SUR OP GES	39		500		461	92.20
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	441		979		538	54.95
<b>Résultat exceptionnel</b>	441		979		538	54.95
<b>Total des produits</b>	3 677 769		4 328 711		650 941	15.04
<b>Total des charges</b>	3 617 579		4 314 070		696 491	16.14
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	60 190		14 641		45 550	311.12



**PROCES VERBAL DE DELIBERATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 21/09/2017**

L'an deux mille quinze, le 21/09/2017 à 16 heures, les associés de la société 2B2M, société par actions simplifiée limitée au capital de 80 000 euros divisé en 800 actions de 100 euros chacune, ayant son siège social au 5 Passage du Chantier 75012 Paris se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la présidence.

**SONT PRESENTS :**

- **La société IMHO, propriétaire de 100 actions, soit 80 000 euros représenté par Monsieur Maurer Benoit, Président**

L'intégralité du capital social étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par, **Monsieur Maurer Benoît** représentant le président, de la SASU IMHO, associé unique.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la présidence sur la marche de la société au cours de l'exercice 2016;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la présidence ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
4. Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par le président,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de la présidence. Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, déclare approuver ledit rapport en toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se soldant par un **bénéfice** net comptable de 60 190 euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il donne quitus de l'exécution au président pour son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

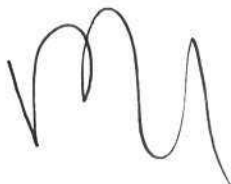
#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2016, qui s'élève à la somme de 60 190 euros, de la façon suivante :

- dotation du bénéfice au compte "report à nouveau" pour la totalité de la somme restante soit 60190 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**



L'assemblée générale, prend acte de ce qu'aucune convention, visée aux articles L. 227-10 et suivants du code du commerce, n'a été conclue pendant l'exercice .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives résultant des décisions qui précèdent.  
Elle donne aussi tous pouvoirs au président pour accomplir toutes les formalités légales ou administratives résultant des décisions qui suivent.

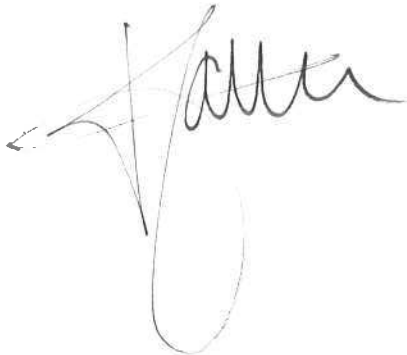
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\*  
\* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

**LES ASSOCIES**



**LE PRESIDENT**



**2B2M**  
SAS 2B2M

5, Passage du chantier, 75012 Paris  
SAS au capital de 80000 euros  
RCS Paris B 502 705 106